

30 ans de la CSD
22 mars 2014
Discours de Monsieur Rachid Madrane
Ministre de l'action sociale à la Cocof

Chère Laurette, Cher Charles, Cher Rudi, Chère Céline,
Cher Alain, Chère Claude,
Chers travailleurs sociaux,
Mesdames, Messieurs,

Avant toute chose, je tiens à rendre hommage à l'ensemble des personnes ici présentes qui ont participé à la construction, pierre par pierre, de la CSD. À tous ceux qui livrent des repas, apportent services et soins, tous les jours. Un hommage plus particulier encore à Alain et Claude qui sont à la source de cette association. Je sais à quel point vous avez usé de talent pour donner de l'ampleur à ce service et il semble aujourd'hui, tout particulièrement, que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Bravo à vous. Et bravo à toi, Claude. Cette récompense est à la hauteur de ta ténacité et de l'immense service que tu as rendu pendant 30 ans. Merci, le fruit de tes efforts est aussi grand qu'important pour notre Région.

C'est évidemment pour moi un immense plaisir d'être convié aujourd'hui aux 30 ans de la CSD Bruxelles. Vous relevez tous ici présents un des défis majeurs auxquels notre Région est confrontée.

Les prévisions démographiques montrent bien que la Région bruxelloise est plus jeune que les deux autres Régions du pays, mais elles montrent aussi que le nombre total de personnes âgées est en augmentation. Le nombre de personnes de plus de 80 ans – c'est-à-dire celles qui sont les plus susceptibles d'avoir besoin d'aide et de soins – va en particulier connaître une forte progression dans les 20 prochaines années. Et il faut encore ajouter à cette donnée qu'une personne sur 3 de plus de 80 ans est désorientée.

Vous le vivez chaque jour, la proportion de personnes âgées susceptibles d'avoir besoin d'aide ou de soins est particulièrement importante dans notre Région. Et bien entendu, ici, je ne fais encore que rappeler des chiffres, des statistiques et des prévisions. Cette réalité, c'est vous, assistants sociaux, aides familiaux, aides ménagers, qui la gérez au quotidien. C'est vous qui permettez le maintien à domicile de nos aînés, c'est vous qui leur permettez de conserver autonomie et bien-être, dans le respect de leur personne.

Et je sais ô combien cette tâche est complexe et délicate, tant les problématiques liées à l'aide à domicile peuvent être immenses quand on se retrouve seul comme travailleur social face à une personne en grande dépendance ou désorientée. C'est aussi pour cette raison-là que je m'engagerai, lors de la prochaine législature à revaloriser le secteur de l'aide à domicile, et à envisager certaines réformes, en concertation avec celui-ci. Il s'agira en effet d'estimer au mieux les leviers à notre disposition pour que cet enjeu prenne l'ampleur qu'il mérite.

Si auparavant 3 générations se côtoyaient, actuellement, il n'est plus rare de voir se côtoyer 5 générations. Cette situation n'a jamais existé auparavant et il nous faut donc innover pour pouvoir y faire face. Si l'allongement de la durée de la vie peut être considérée comme un progrès, il n'en reste pas moins que cet allongement de la durée de la vie nécessite de nouvelles réponses.

Pour l'avenir, il sera primordial de continuer à porter une attention particulière au respect du libre arbitre, des choix et des désirs des personnes qui voient petit à petit certaines de leurs facultés s'amoinrir. Être bien-traitant, c'est un vaste défi qui touche tout le spectre de la prise en charge des personnes âgées, qui nécessite la sensibilisation et la formation de l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès d'elles. Mais c'est avant tout un projet de société.

Dans cette optique, je ne passerai évidemment pas à côté de la question de l'accès aux revenus des personnes âgées qui n'exercent plus d'activité professionnelle. L'avenir du système des pensions et notamment l'équilibre entre les 3 piliers qui existent actuellement ou la recherche de sources de financement alternatives sont un des enjeux fondamentaux pour l'avenir. Il faut rester attentif à préserver le premier pilier, celui des pensions légales, seule garantie du maintien d'une solidarité permettant à tous de mener une vie digne dans ses vieux jours.

J'aborderai encore avec vous la lutte contre la solitude des personnes âgées. Vous en êtes bien entendu les premiers acteurs, vous, chers travailleurs sociaux, qui égayez aussi le quotidien de nos aînés, en outre

des tâches que vous remplissez.

Pour ma part, je plaide bien entendu pour le maintien des personnes âgées dans un réseau social, pour l'utilisation de leurs compétences en développant l'offre de service intergénérationnel. Vous le savez, 4 services d'accueil de jours ont été agréés. Ces centres de jour offrent une palette d'activités qui garantissent aussi la solidarité. Mais il faudra aussi veiller à l'accessibilité de ces services à toute la population, y compris les personnes d'origine étrangère qui parfois ne maîtrisent pas suffisamment le français et peuvent éprouver des difficultés d'intégration.

Je conclurai par la mise en avant des politiques de prévention. Elle doit s'exercer dans divers domaines. Je ferai ici avec vous un focus sur trois plans : le Sport, la Mobilité et le Logement.

En matière de Sport, j'ai souhaité, via la « Plan Sport », encourager le maintien d'une activité physique régulière, via le soutien à des activités sportives adaptées.

Pour ce qui concerne la Mobilité, je rappellerai que la politique à mener en matière d'accessibilité des moyens de transports et des lieux publics pour tous contribue également à permettre le maintien des activités physiques, mais aussi la participation à la vie sociale des personnes âgées. Une attention doit également être accordée à l'environnement et à sa convivialité.

Abordons maintenant la question du Logement. En tout premier lieu, je continuerai de défendre l'hébergement alternatif, afin de garantir le choix de lieu de vie des personnes âgées. Je pense aux résidences-services, aux maisons communautaires, mais également aux formules d'hébergement intergénérationnel.

Mais quand une personne âgée souhaite tout simplement rester chez elle, il y a certains leviers à actionner. Bruxelles a un parc immobilier généralement moins bien adapté aux personnes âgées que les autres régions: l'habitat typique est la maison à étages, souvent dépourvue d'ascenseur. L'adaptation des logements, lorsqu'elle est techniquement possible et la construction de logements mieux adaptés sont donc les principaux facteurs qui permettront le maintien à domicile d'une plus grande partie de la population âgée.

Le logement inadapté est un facteur important de risque d'accident comme de décision de recourir à un hébergement spécifique pour personnes âgées. Il est donc indispensable de développer le concept de logement modulable, pouvant s'adapter aux besoins des habitants en fonction de l'évolution de leurs besoins. Il faudra donc aussi défendre l'octroi de prêts gratuits soutenus par le Fonds du Logement pour adapter les logements des personnes âgées et les rendre plus ergonomique.

Vous le voyez, les idées ne manquent pas pour réinventer cette partie de vie, et le défi qui nous attend est aussi vaste que passionnant. Mais vous qui fêtez aujourd'hui seulement vos 30 printemps, je vous salue pour votre énergie, votre courage, et votre volonté de veiller au bien-être des

personnes âgées ou en situation de dépendance, sur tous les plans.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une merveilleuse soirée d'anniversaire.

Rachid MADRANE